

AIDE-MÉMOIRE LORS D'UNE VISITE DE PROPRIÉTÉ

Lorsque vous visiterez des propriétés, voici un **aide-mémoire** qui vous aidera à choisir une propriété plutôt qu'une autre. Complétez ce formulaire à chaque visite.

AIDE-MÉMOIRE

Date de la visite : ____/____/____

Adresse: _____

TYPE D'HABITATION :

Condominium : Bungalow : Duplex : Triplex : Autre :

Localisation : _____

Terrain	Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant
Superficie			
Aménagement paysager			
Clôture			
Isolation			
Extérieur			
Fenêtres et portes			
Toiture et gouttières			
Garage			
Services			
École			
Garderie			
Transport public			
Parc			
Centre d'achats			

VOUS AVEZ TROUVÉ LA MAISON DE VOS RÊVES?

N'OUBLIEZ PAS D'INFORMER VOS FOURNISSEURS DE SERVICES AVANT VOTRE DÉMÉNAGEMENT ET INFORMEZ-VOUS RAPIDEMENT SUR LES SERVICES SUIVANTS DE VOTRE NOUVELLE LOCALITÉ :

DÉMÉNAGEMENT		EMMÉNAGEMENT		DÉMÉNAGEMENT		EMMÉNAGEMENT	
<i>Services publics</i>				<i>Services professionnels</i>			
	Électricité				Médecin		
	Gaz				Dentiste		
	Eau				Notaire		
	Ordures ménagères				Couturier		
	Téléphone						
	Câble de télévision						
	Combustible						
<i>Comptes et services divers</i>				<i>Assurances</i>			
	Banques				Vie		
	Compagnies de financement				Accident		
	Cartes de crédit				Biens personnels		
	Service de couches				Responsabilité civile		
	Magasins				Sociale		
	Stations-service				Commerciale et professionnelle		
	Crèmerie						
	Boulangerie			<i>Services communautaires</i>			
	Lavoir				Écoles		
	Nettoyeur				Bibliothèque		
	Pharmacie						
	Cordonnier						
<i>Gouvernement fédéral</i>				<i>Gouvernement provincial</i>			
	Bureau de poste				Assurance-maladie		
	Anciens combattants				Régie des rentes du Québec		
	Impôt				Immatriculations		

	Allocations familiales			Permis de conduire	
	Sécurité de la vieillesse			Régime de pension	
	Assurance emploi				

VÉRIFICATION DU DERNIER JOUR

- Lecture de tous les compteurs;
- Baisse ou arrêt de chauffage;
- Fermeture des lumières;
- Fermeture et verrouillage des portes et fenêtres;
- Dépôt des clés aux nouveaux occupants;
- Interruption du service téléphonique;
- Sortie des ordures ménagères.

DÉPENSES À PRÉVOIR LORS DE L'ACHAT D'UNE PROPRIÉTÉ

Avant la signature de l'acte de vente :

- *Inspection par un expert en bâtiment*
- *Ouverture du dossier hypothécaire à la banque*

Prêt conventionnel (20 % de comptant)

Prêt assuré par la SCHL (moins de 20 %)

- *Dépôt sur la promesse d'achat*

DÉPENSES À PRÉVOIR À LA SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE CHEZ LE NOTAIRE

- *Honoraires de notaire*
- *La répartition (remboursements) des taxes :*
- Le calcul du remboursement au vendeur (s'il y a lieu) sera effectué à compter de la date d'occupation et vous devrez rembourser le vendeur pour le nombre de jours déjà payé par lui, pour les taxes foncières suivantes:
 - a) Taxes municipales
 - b) Taxes scolaires
- *Réservoir d'huile à chauffage :*
- Si la propriété est munie d'un chauffage à l'huile, le vendeur doit faire remplir le réservoir le jour même de l'acte de vente et apporter chez le notaire la facture que l'acheteur devra lui rembourser en entier.
- *Compteurs d'électricité (Hydro Québec) et de gaz (Gaz Métropolitain)*

- L'acheteur et le vendeur doivent aviser Hydro Québec et Gaz Métropolitain (s'il y a lieu) de la date du changement de propriétaire afin qu'une lecture des compteurs soit faite à cette date, et pour que les montants soient imputés respectivement à l'acheteur et au vendeur à la date d'occupation de la propriété.
- *Assurance habitation* :
- Il ne faut pas oublier qu'à la signature de l'acte de vente, vous devrez fournir la preuve qu'une assurance habitation est en vigueur, pour un montant équivalent ou supérieur à l'hypothèque en place.

DÉPENSES À PRÉVOIR APRÈS LA SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE CHEZ LE NOTAIRE :

- *Les droits sur les mutations immobilières ou "Taxe de bienvenue" :*

La municipalité dans laquelle vous avez emménagé vous enverra un compte de taxes de mutations, dans les quatre (4) à six (6) mois suivant la signature de l'acte de vente, et celui-ci est calculé en fonction du prix de vente et selon le barème suivant :

0,50 % du premier \$ 50 000
1,00 % de 50 000 \$ à \$ 250 000
1,50 % de plus de \$ 250 000

- Les frais de déménagement, la peinture, la décoration, etc.